

RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRÉSENTATION chargée d'examiner l'objet suivant :

Désignation de trois experts indépendants de la Commission de présentation chargés de préavisier l'élection des membres de la Cour des comptes

1. Préambule

La Commission de présentation est composée de neuf députés et de quatre experts indépendants (article 131, Constitution vaudoise - Cst-VD). Celle-ci est désignée en début de législature par le Grand Conseil pour une durée de cinq ans. Pour rappel, les experts ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agisse d'une part de l'élection des juges et juges suppléants cantonaux, des juges et juges suppléants du Tribunal neutre et du procureur général, et d'autre part de l'élection des membres de la Cour des comptes (article 160, Loi sur le Grand Conseil - LGC).

L'objet de ce rapport est le préavis de la Commission de présentation sur la désignation de trois nouveaux experts pour l'élection des membres de la Cour des comptes (législature 2022-2027).

2. Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation s'est réunie la matinée du mercredi 4 mai 2022 à la Salle du Bicentenaire, Place du Château 6, à Lausanne pour traiter de ce préavis. Elle était composée des députées et députés suivants : M. Philippe Jobin (Président), Mmes Anne Baehler Bech (Vice-présidente), Elodie Lopez ; MM. Jean-Luc Bezençon, Sébastien Cala, Claude-Alain Gebhard, Dylan Karlen. Mme Valérie Induni et M. Nicolas Suter étaient excusés pour cette séance.

3. Procédure

À la suite de la procédure suivie en 2017 pour les élections des experts de la commission, celle-ci a été mandatée formellement par le Bureau du Grand Conseil (BUR) pour la reproduire à l'identique cette année. Pour que les experts puissent être élus le mardi 28 juin 2022, le BUR a donné son feu vert à la commission pour débiter le processus de sélection et de recrutement des quatre experts au mois de mars 2022. Par ailleurs, il a été décidé, comme en 2017, de ne pas dissocier le traitement des experts sortants et de nouveaux experts qui seraient recrutés pour remplacer ceux ne souhaitant pas poursuivre leur fonction.

La commission a suivi la méthode utilisée lors de diverses élections ayant eu lieu tout au long de la législature 2017-2022. Les quatre postes ont été mis au concours dans la Feuille des avis officiels (FAO) du mardi 29 mars 2022. Cette annonce a été également publiée dans le Cahier « Emploi » du journal Le Temps du vendredi 1^{er} avril 2022, afin de toucher un public potentiel plus large.

À l'issue de cette mise au concours, le mercredi 27 avril 2022, la commission a reçu les dossiers de trois candidats. Dans un courriel envoyé au secrétaire de la commission, il est à noter que trois des quatre experts actuels de la commission n'ont pas souhaité se représenter pour un nouveau mandat.

4. Préavis de la Commission de présentation

La Commission de présentation a élaboré son choix en suivant ses critères fixés, c'est-à-dire en fonction de ses besoins, mais également en se souciant de garantir l'indépendance de cette dernière.

Elle a entendu les candidats selon les modalités d'entretien définies par la commission au début de la législature politique, qui couvrent notamment les thèmes suivants : les motivations du candidat, ses connaissances de l'environnement vaudois et sa vision de la Cour des comptes, ses compétences en matière d'audit et ses aptitudes personnelles.

Parmi les candidatures reçues, la commission a préavisé positivement pour les trois candidats qui sont :

- Mme Sarah Forster Carbonnier, Magistrate à la Cour des comptes du Canton de Genève ;
- M. Hakim Hadjeres, Chef du service Contrôle interne et gestion des risques à l'École Polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL) ;
- M. Franck Missonier-Piera, Professeur ordinaire à l'Université de Fribourg (Unifr) et Professeur titulaire à la Faculté d'économie et de management de l'Université de Genève (Unige) et expert actuel de la commission.

Sur les quatre postes à repourvoir, trois le sont seulement. Il reviendra donc à la Commission de présentation, lors de la législature 2022-2027, d'ouvrir, à nouveau, l'appel à candidatures pour trouver ce 4^e expert manquant.

5. Conclusion

La Commission de présentation préavisé unanimement en faveur de la désignation de Mme Forster Carbonnier, de MM. Hakim Hadjeres et Franck Missonier-Piera dont les compétences correspondent pleinement aux exigences requises pour les postes d'experts indépendants pour la législature 2022-2027 au sein de la commission.

Echichens, le 23 juin 2022.

Le Président-rapporteur :
(signé) Philippe Jobin